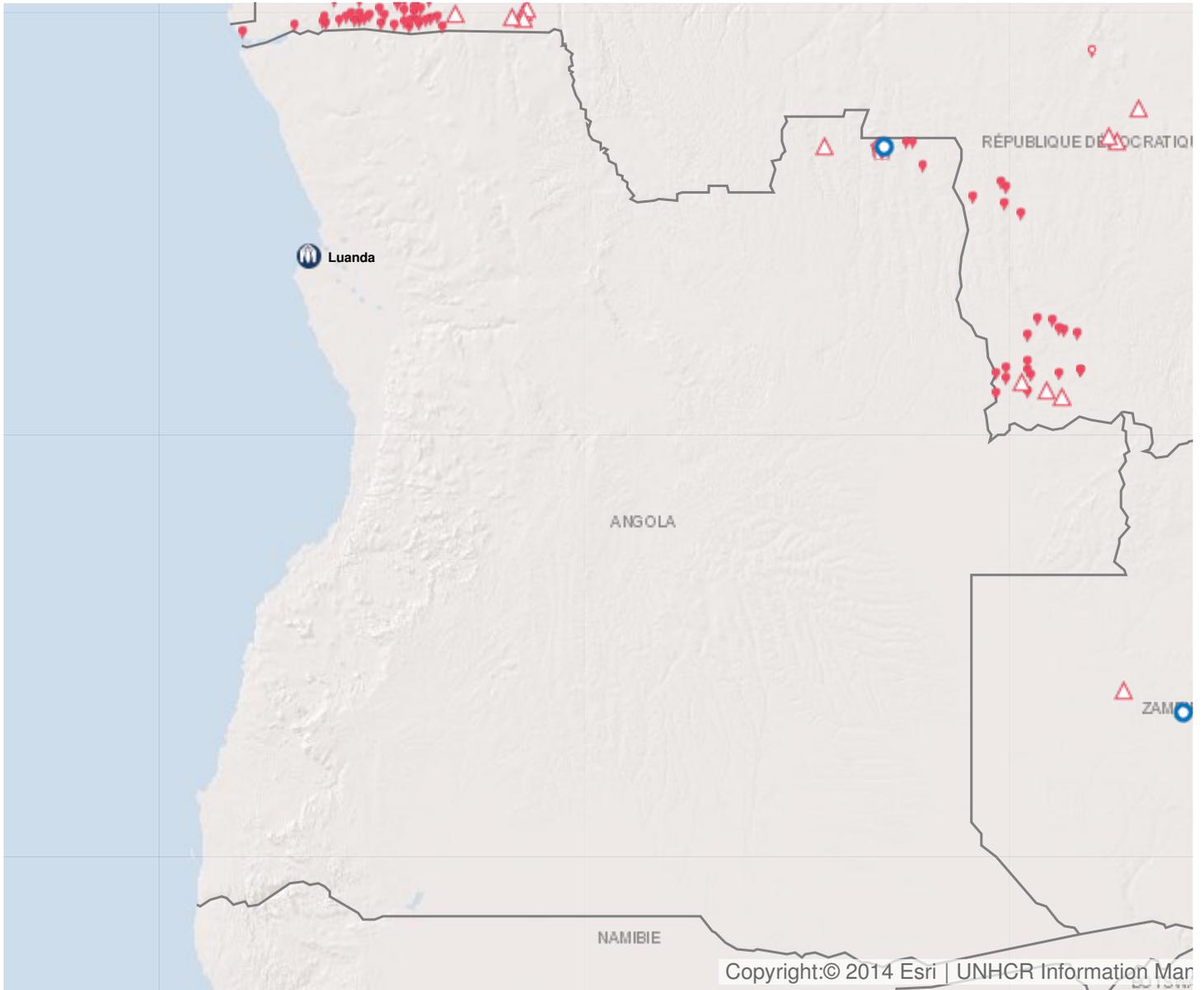


Opération: Angola



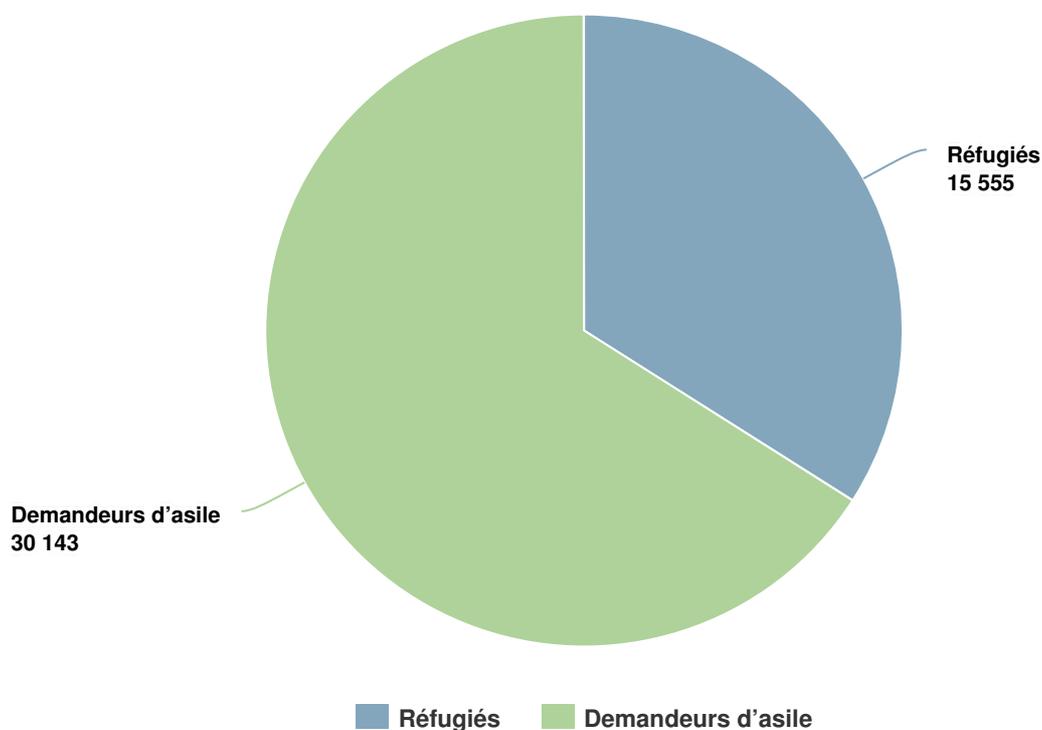
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **9%** EN **2016**

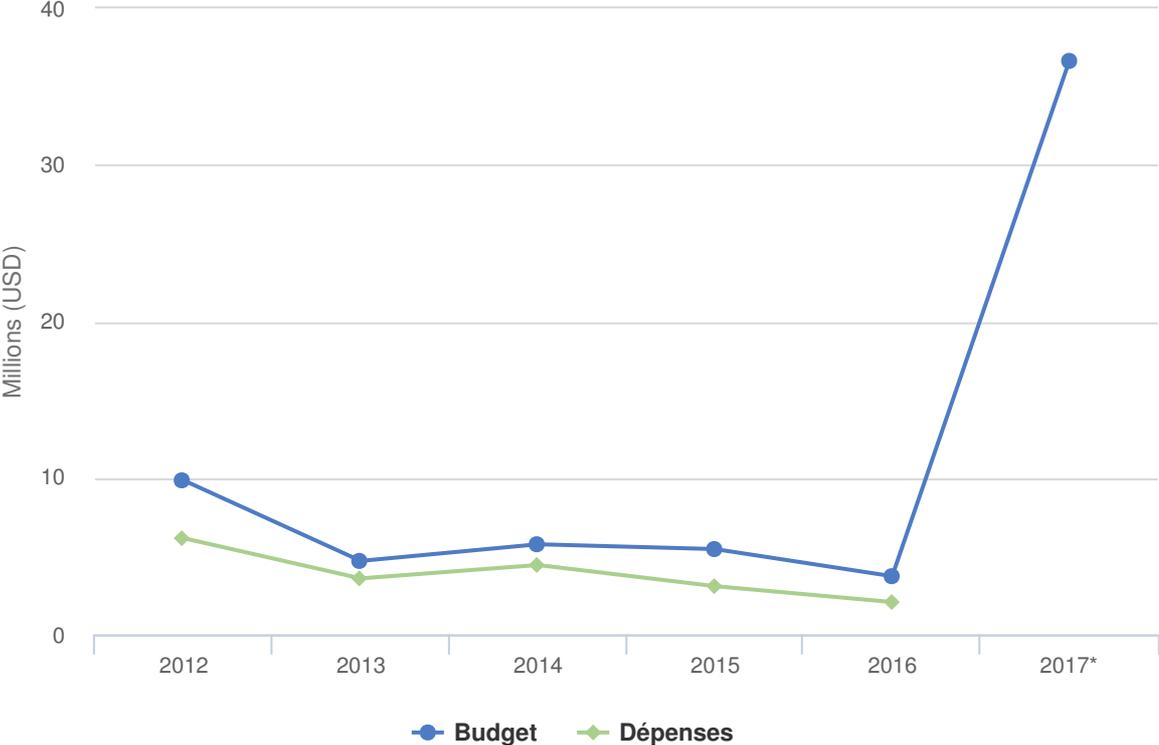
2016 45,698

2015 50,337

2014 59,970



Budgets et Dépenses - Angola



Contexte opérationnel

La loi angolaise sur l'asile, adoptée en 2015, n'est pas encore mise en œuvre et il n'y a actuellement pas de procédure ou de capacité d'asile opérationnelle pour mener la détermination du statut de réfugié. Les réfugiés et demandeurs d'asile sont aussi vulnérables à la détention, en raison d'un manque de documents d'identité adéquats. De plus, la suspension de l'enregistrement des naissances d'étrangers a des répercussions sur les personnes relevant de la compétence du HCR.

Un groupe de travail technique intersectoriel sur la clause de cessation du statut de réfugié pour les réfugiés originaires du Libéria, du Rwanda et de Sierra Leone a achevé un plan national d'action pour la mise en œuvre de la stratégie globale de solutions. En août 2016, une commission interministérielle a été formée pour arrêter définitivement la planification de l'invocation de la clause de cessation d'ici à début 2018.

Tendances démographiques

- Les statistiques officielles sur les réfugiés et demandeurs d'asile ne sont disponibles que pour 2014, période pendant laquelle l'Angola accueillait 15 555 réfugiés et près de 30 000 demandeurs d'asile.
- Les principaux pays d'origine étaient la Côte d'Ivoire, l'Érythrée, la Guinée, la Mauritanie, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan.

Réalisations

Chiffres clés:

- 2 600 personnes ont assisté à des séminaires sur la protection et la prévention de la violence sexuelle et de genre
- 1 300 personnes relevant de la compétence du HCR ont bénéficié de conseils juridiques
- 164 enfants de moins d'un an ont reçu des certificats de naissance

Principales réalisations:

- Le HCR a pu présenter les dossiers de 10 pour cent de réfugiés reconnus comme ayant besoin d'une réinstallation, en dépit des difficultés relatives à l'identification et au signalement des cas.
- Une évaluation des besoins de protection a été entreprise pour les réfugiés résidant dans la province de Luanda qui ont été reconnus en tant que tels entre 1995 et 2011, ce qui a permis au HCR d'enregistrer près d'un millier de personnes relevant de sa compétence.

Besoins non satisfaits

- Les réfugiés n'ont pas accès aux procédures d'asile et à la détermination du statut de réfugié.
 - La suspension de la délivrance de documents angolais aux anciens réfugiés angolais dans les pays voisins (RDC et Zambie) a contrarié l'intégration locale des Angolais.
 - Le HCR n'a pas pu offrir correctement une aide socio-économique aux réfugiés les plus vulnérables ni promouvoir des activités rémunératrices pour favoriser l'autosuffisance.
-